

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 20 mars 2019

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE BEAUCE-SARTIGAN**

Procès-verbal d'une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue en la salle du conseil des maires, le 20 mars 2019 à 20 h30. Sont présents :

M. Carl Boilard	La Guadeloupe
Mme Manon Veilleux	Lac-Poulin
Mme Lyne Bourque	Notre-Dame-des-Pins
M. Eric Rouillard	Saint-Benoît-Labre
M. Yvon Paquet	Saint-Côme-Linière
M. André Longchamps	Saint-Éphrem-de-Beauce
M. Camil Martin	Saint-Évariste-de-Forsyth
M. Alain Quirion	Saint-Gédéon-de-Beauce
M. Claude Morin	Saint-Georges
M. Ghislain Jacques	Saint-Hilaire-de-Dorset
M. Dany Quirion	Saint-Honoré-de-Shenley
M. Eric Giguère	Saint-Martin
M. François Morin	Saint-Philibert
M. Luc Paquet	Saint-René
M. Martin St-Laurent	Saint-Simon-les-Mines
M. Clément Létourneau	Saint-Théophile

Sous la présidence de monsieur Normand Roy, préfet et maire de Saint-Éphrem-de-Beauce. Assistent également à la rencontre monsieur Éric Paquet, directeur général, et monsieur Luc Bergeron, directeur général adjoint.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constatation du quorum, la séance est officiellement ouverte par le préfet.

2019-03-47

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Carl Boilard, appuyé par monsieur Martin St-Laurent et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Gestion administrative et financière :
 - 3.1 Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance régulière du 20 février 2019;
 - 3.2 Dépôt du procès-verbal du comité administratif du 12 mars 2019;
 - 3.3 Dépôt du procès-verbal du comité de sécurité publique du 5 mars 2019;

MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX

Le 20 mars 2019

- 3.4 Présentation des audits financiers 2018
 - Rapport des auditeurs;
 - Présentation et acceptation des audits financiers 2018;
 - Nomination des auditeurs pour l'exercice financier 2019;
- 3.5 Offre d'achat lot 2 553 751 / demande de modification et autorisation de signatures ;
- 3.6 Demande à la mutuelle des municipalités du Québec concernant le schéma de couverture de risque incendie;

4. Dossiers régionaux :
 - 4.1 Projets PDT :
 - Cobaric / Cartographie zone canotable
 - Municipalité du Lac-Poulin : Accès au complexe municipal et à la rampe municipale de mise à l'eau.
 - 4.2 Mandataires de la SAAQ / Révision du mode de financement;

5. Aménagement du territoire, urbanisme et rénovation domiciliaire :
 - 5.1 Certificats de conformité;

 - 5.2 Règlement 2004-71-36 modifiant le règlement 2004-71 relatif au schéma d'aménagement et de développement révisé afin de créer une affectation de conservation sur le territoire de la municipalité de St-Éphrem-de-Beauce;
 - 5.3 Avis de la MRC de Beauce-Sartigan devant être transmis à la CPTAQ concernant une demande d'aliénation et d'utilisation à des fins autres qu'agricoles déposée par la municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce (dossier 422419);

6. Gestion du personnel :
 - 6.1 Postes de secrétariat auxiliaire - Embauche;(Reporté)

7. Correspondance;

8. Rapport des comités (s'il y a lieu);

9. Dépôt de documents :
 - 9.1 États financiers mensuels;
 - 9.2 Rapport SAAQ février;
 - 9.3 Investissements routiers 2019 MTQ;
 - 9.4 États financiers Transport autonomie;

10. Divers :
 - 10.1 Comité de travail UPA/MRC;
 - 10.2 Centraide;
 - 10.3 Rappel invitation 150^e anniversaire Régiment de la Chaudière;
 - 10.4 Route 204 (État des Routes);
 - 10.5 Formation professionnelle;

11. Période de questions;

12. Clôture de la séance.

2019-03-048

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU
20 FÉVRIER 2019**

Il est proposé par monsieur Claude Morin appuyé par monsieur Yvon Paquet et résolu à l'unanimité, d'accepter le procès-verbal de la séance régulière du conseil des maires du 20 février 2019 tel que rédigé par le directeur général.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU
12 MARS 2019**

Le directeur général dépose aux maires le procès-verbal du comité administratif du 12 mars 2019 à titre d'information.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE SÉCURITÉ
PUBLIQUE DU 5 MARS 2019**

Le directeur général dépose aux maires le procès-verbal du comité de sécurité publique du 5 mars 2019 à titre d'information.

2019-03-049

**PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2018 ET RAPPORT DE
L'AUDITEUR**

Attendu le rapport présenté par la firme comptable Blanchette Vachon et Associés concernant le bilan et l'état des résultats 2018 de la MRC;

Il est proposé par monsieur Martin St-Laurent, appuyé par monsieur Ghislain Jacques et résolu unanimement, que le rapport déposé soit accepté tel que présenté.

2019-03-050

ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2018

Attendu que les états financiers 2018 de la MRC ont été distribués à l'ensemble des membres du conseil en plus de faire l'objet d'une présentation par un représentant de notre firme de vérificateurs externes;

Il est proposé par monsieur Camil Martin, appuyé par monsieur Yvon Paquet et résolu unanimement, que les états financiers 2018 de notre MRC soient acceptés tels que présentés et déposés par la firme Blanchette Vachon.

2019-03-051

**NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'ANNÉE
2019**

Attendu l'offre de service reçue de la firme Blanchette Vachon et Associés s.e.n.c.r.l. pour le mandat de vérification externe de l'année 2019;

Il est proposé par monsieur Clément Létourneau, appuyé par monsieur André Longchamps et résolu unanimement, de retenir les services de la firme Blanchette Vachon s.e.n.c.r.l. à titre de vérificateur externe pour l'année 2019, au coût de 13 200.00\$ pour la préparation des états financiers plus les taxes applicables.

2019-03-052

**OFFRE D'ACHAT LOT 2 553 751/ DEMANDE DE MODIFICATION
ET AUTORISATION DE SIGNATURES**

Attendu qu'une promesse d'achat a été convenue et signée entre le propriétaire du lot 2 553 751 et la MRC de Beauce-Sartigan en 2018;

Attendu que dans cette promesse, le vendeur se réservait le droit d'occuper les lieux jusqu'au 31 décembre 2019 sous certaines conditions;

Attendu que celui-ci désirerait prolonger ce droit jusqu'au 30 avril 2020 et que cela n'entraîne aucun inconvénient pour la MRC;

Attendu que le changement de zonage aussi prévu dans la promesse d'achat a été accepté par la Ville de Saint-Georges et que de ce fait il serait maintenant opportun de procéder à la transaction devant notaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Martin St-Laurent, secondé par monsieur Ghislain Jacques et résolu à l'unanimité d'accepter la prolongation du droit d'habitation des lieux par le vendeur et ce aux mêmes conditions que celles prévues dans la promesse d'achat;

D'autoriser le préfet, M. Normand Roy, ainsi que le directeur général, M. Éric Paquet à signer au nom de la MRC de Beauce-Sartigan l'addenda modifiant la promesse d'achat et les documents légaux nécessaires à l'acquisition de la propriété.

Les frais reliés à l'acquisition seront pris à même les surplus libres accumulés à raison de 41% dans la partie 1 et de 59% dans la partie 3.

2019-03-053

**DEMANDE À LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC
CONCERNANT LE SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUE
INCENDIE**

Attendu que le ministre de la Sécurité Publique a délivré à la MRC de Beauce-Sartigan le 12 mai 2016 une attestation de conformité de son schéma de couverture de risque incendie;

Attendu que l'implantation des schémas de couverture de risques sera profitable au monde municipal, malgré les investissements et les exigences rencontrés, puisque les services incendies qui auront adopté les mesures contenues dans leur plan de mise en œuvre et qui s'y conformeront bénéficieront d'une exonération de responsabilité lors d'une intervention pour un incendie ou une situation d'urgence, à moins d'une faute lourde et intentionnelle;

Attendu que la Mutuelle des Municipalités du Québec, qui assure les risques de la Municipalité Régionale de Comté de Beauce-Sartigan, encourage la mise en œuvre des schémas de couverture de risques;

Pour ces motifs, il est proposé par madame Manon Veilleux, appuyé par monsieur Camil Martin, et résolu unanimement que la MRC s'engage à

respecter son plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

Il est de plus résolu que la MRC demande à la Mutuelle des Municipalités du Québec, tel qu'annoncé par cette dernière, d'accorder à la MRC de Beauce-Sartigan une réduction de prime de 10% au chapitre de l'assurance des biens (Bâtiment/contenu), à titre de membre-sociétaire mettant en œuvre les mesures du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

2019-03-054

**POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE – PROJET
DU COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE (COBARIC)**

Appropriation citoyenne du parcours canotable de la rivière Chaudière et ses tributaires

Attendu que le comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC) a déposé une demande d'aide financière dans le cadre de la Politique de développement du territoire;

Attendu que ce projet vise à cartographier les zones canotables de la rivière Chaudière et de ses tributaires dans le secteur de la MRC de Beauce-Sartigan;

Attendu que les 3 MRC de la Beauce initient actuellement une étude sur la mise en valeur de la rivière Chaudière et que cette étude est financée par le FARR;

Attendu que cette étude devrait nous apporter un concept de développement en dégageant l'ensemble des potentiels de la rivière et qu'il serait donc ainsi prématuré d'accepter cette demande à ce stade-ci;

Attendu que pour ces raisons le dossier n'a pas fait l'objet d'une analyse de la part du comité et a obtenu une recommandation négative du comité administratif quant au respect des objectifs et aux modalités du plan de travail de cette politique;

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Alain Quirion et résolu unanimement, d'entériner la recommandation du comité administratif et de refuser le projet mentionné dans le préambule de la présente résolution.

2019-03-055

**POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE – PROJET
AU LAC POULIN**

Accès pour les citoyens au Complexe municipal et à la rampe municipale de mise à l'eau

Attendu que la Municipalité du Lac Poulin a déposé une demande d'aide financière dans le cadre de la Politique de développement du territoire;

Attendu que ce projet vise à favoriser l'accès pour les citoyens au complexe municipal et à la barrière de mise à l'eau pour les embarcations nautiques à l'aide d'un système de contrôle par carte magnétique;

Attendu que ce projet a fait l'objet d'une analyse et d'une recommandation écrite détaillée par le comité administratif quant au respect des objectifs et aux modalités du plan de travail de cette politique;

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par madame Lyne Bourque et résolu unanimement, d'entériner la recommandation du comité administratif et d'accepter le projet mentionné dans le préambule de la présente résolution pour un montant maximal de 11 286.67 \$ dans le cadre du volet local de la Politique de développement du territoire.

2019-03-056

MANDATAIRE DE LA SAAQ/ RÉVISION DU MODE DE FINANCEMENT

Attendu que la MRC de Beauce-Sartigan agit à titre de mandataire de la Société de l'assurance automobile du Québec depuis 1999;

Attendu que la SAAQ a depuis mis en place plusieurs mesures visant à favoriser les transactions numériques (en ligne);

Attendu qu'aux cours des dernières années, la SAAQ a modifié certaines clauses du contrat de service en y ajoutant des pénalités en cas de coupure imprévue de services;

Attendu que l'indexation octroyée chaque année pour la rémunération des différents types de transactions ne couvre jamais l'augmentation des coûts des salaires octroyés à nos employés ;

Attendu que la baisse de transactions nous oblige à procéder à une gestion plus serrée des heures de travail consenties à nos employées à temps partiel et ce dans un contexte de rareté de main d'œuvre;

Attendu que les effets de ces restructurations entraînent une remise en question du maintien de ce service au sein de la MRC de Beauce-Sartigan, dans la mesure où la rentabilité du service est mise en péril et que la rétention de main d'œuvre s'avère difficile;

Attendu que dans le souci d'offrir un service accessible à la population de la région il devient difficile de diminuer les heures d'ouverture de celui-ci sans affecter la qualité minimale à offrir aux utilisateurs;

Attendu que la volonté du Gouvernement du Québec d'assurer l'occupation et la vitalité des territoires;

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Eric Rouillard et résolu unanimement de demander à la Société de l'assurance automobile du Québec de revoir ses politiques de rétribution des mandataires afin d'assurer un financement minimal adéquat et ainsi permettre le maintien de service en région.

2019-03-057

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 2004-71-36 MODIFIANT LE SCHEMA
D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA
MRC BEAUCE-SARTIGAN**

ATTENDU que le secrétaire-trésorier résume le règlement 2004-71-36, en indique l'objet, la portée et les coûts;

ATTENDU que le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Beauce-Sartigan est en vigueur depuis le 1^e avril 2005;

ATTENDU que la ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques demande à la MRC de créer une affectation de conservation pour un lot offert en compensation suite à des interventions dans un milieu humide sur le territoire de la municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce (certificat d'autorisation 7450-12-01-02670-01);

ATTENDU l'entrée en vigueur du *Règlement sur l'autorisation d'aliénation ou d'utilisation d'un lot sans autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec* le 24 janvier 2019;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné par monsieur Dany Quirion le 23 janvier 2019 ;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement a été tenue le 12 mars 2019;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Yvon Paquet et résolu à l'unanimité que la MRC Beauce-Sartigan adopte le règlement 2004-71-36 modifiant le règlement 2004-71 relatif au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC.

2019-03-58

**AVIS DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN DEVANT ÊTRE
TRANSMIS À LA CPTAQ CONCERNANT UNE DEMANDE
D'ALIÉNATION ET D'UTILISATION À DES FINS AUTRES
QU'AGRICOLES DÉPOSÉE PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-
ÉPHREM-DE-BEAUCE (DOSSIER 422419)**

La municipalité souhaite acquérir des parcelles de lots (5 040 697 et 5 040 783) afin d'élargir la route du Rang 7 sud. La superficie requise est de 205 m²;

Considérant que la CPTAQ requiert l'avis de la MRC en vertu de l'article 58.4 de la LPTAA ;

Considérant que cette recommandation doit être motivée en tenant compte des critères énumérés à l'article 62 de la LPTAA;

Considérant que selon les données de l'Inventaire des Terres du Canada le potentiel agricole des lots concernés et des lots voisins est constitué de sol de classe 5 avec des limitations au niveau de la pierrosité et de la topographie;

Considérant que les possibilités d'utilisation des parcelles visées à des fins agricoles sont nulles compte tenu des faibles superficies en cause;

Considérant que l'autorisation recherchée n'aura aucune conséquence sur l'application des règlements en matière d'environnement;

Considérant que cette demande ne compromet pas les ressources eau et sol pour l'agriculture ainsi que l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles;

Considérant la conformité de la demande aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Clément Létourneau, appuyé par monsieur André Longchamps et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable à la demande déposée par la municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce.

CORRESPONDANCE

Le directeur général dépose le bordereau de la correspondance reçue depuis la dernière rencontre pour information.

RAPPORT DES COMITÉS

Les représentants des divers comités font rapport aux membres du conseil.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont déposés aux membres du conseil à titre d'information :

- États financiers mensuels;
- Rapport SAAQ février;
- Investissements routiers 2019 MTQ;
- États financiers 2018 de Transport Autonomie;

COMITÉ DE TRAVAIL UPA/MRC

Le préfet résume les discussions tenues entre les représentants de l'Union des producteurs agricoles de Beauce et les membres du Comité administratif de la MRC. Les élus conviennent que la création d'un comité de travail UPA/MRC, dont les modalités sont à établir favoriserait les échanges entre les organisations.

CENTRAIDE

Le préfet suppléant, monsieur Claude Morin, explique les investissements réalisés par Centraide sur le territoire de la MRC. Suite aux discussions, il est convenu que ce sujet sera repris dans le cadre d'une prochaine séance pour discussions.

RAPPEL INVITATION 150^e ANNIVERSAIRE RÉGIMENT DE LA CHAUDIÈRE

Le directeur général rappelle l'invitation lancée aux élus afin d'assister au souper organisé dans le cadre du 150^e anniversaire du Régiment de la Chaudière. Il est convenu, suite aux discussions, que les places libres soient offertes aux militaires retraités de la région.

2019-03-59

ÉTATS DES ROUTES

Attendu que le réseau routier est fortement affecté par le dégel printanier;

Attendu que ce phénomène semble s'amplifier sur l'ensemble du réseau routier qu'il soit provincial ou local et qu'il inquiète les élus;

Attendu que des municipalités du territoire reçoivent des plaintes de la part des contribuables de leur localité quant à l'état de certaines grandes artères de la région sous la responsabilité du Ministère des Transports;

Attendu que le conseil est dans l'attente des résultats de l'étude de prolongement de l'autoroute 73;

Attendu que dans l'attente des travaux de prolongement, plusieurs véhicules lourds transitent par des routes secondaires affectant la durée de vie de celles-ci;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Quirion, appuyé par monsieur Luc Paquet et résolu unanimement;

-De demander au Ministère des Transports d'effectuer les investissements nécessaires afin de pallier aux impacts du dégel printanier sur les routes de sa responsabilité;

-De demander au Ministère des Transports d'investir les sommes nécessaires en recherche et développement afin de trouver des solutions durables afin de contrer ce phénomène.

FORMATION PROFESSIONNELLE

Monsieur François Morin, maire de Saint-Philibert, interpelle ses collègues et confrères afin qu'ils participent à la promotion des études en formation professionnelles auprès des jeunes de la région. Les élus conviennent de

supporter cette promotion via les outils de communication dont ils disposent.
(Journaux locaux, Facebook)

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le préfet répond aux questions qui sont adressées par le public.

2019-03-60

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par monsieur Eric Giguère et résolu à l'unanimité, de mettre fin à la séance. Il est 22h20.

Normand Roy, préfet

Éric Paquet, directeur général